Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

ID: 074-217402361-20250918-DELOT2025_024-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT HIVER ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT GERVAIS MONT BLANC **ET ZAG SKIS**

Entre d'une part

L'Office de tourisme de Saint-Gervais Mont-Blanc

43 rue du Mont-Blanc 74170 SAINT-GERVAIS Représenté par Jean-Marc Peillex, son Président

Et d'autre part

ZAG

2100 Route d'Argentière 74400 CHAMONIX MONT BLANC Représenté par Éric BASCLE, son Directeur général

Préambule

Saint-Gervais Mont-Blanc, station de sport d'hiver et de montagne été, bénéficie d'une forte notoriété tant sur le marché français qu'à l'international. En plein essor, Saint-Gervais diversifie son offre touristique afin de se démarquer de la concurrence, et de répondre au mieux aux attentes de la clientèle.

Les sports outdoor sont fortement présents sur le territoire de la commune, qui investit dans leur développement et finance des événements liés à leur pratique. L'office de tourisme assure la promotion de ces activités, dans le cadre de la diversification de son offre.

ZAG a pour principales valeurs la passion et l'authenticité, créateur de skis performants au design innovant permettant aux connaisseurs de hors-pistes de se dépasser et de découvrir de nouvelles sensations. ZAG LAB, haut lieu de la Recherche et du développement, maitrise totale des processus de fabrication et chaque ski est imaginé et conçu par ses soins.

Dans ce cadre, il a été prévu ce qui suit :

Article 1 : Dotation en matériel et échange de visibilité

ZAG fournira à l'Office de tourisme une dotation d'équipements ZAG de 10 paires à la signature de la présente convention en échange de visibilité sur les supports de communication de l'Office de tourisme ou à l'occasion d'événements organisés par l'Office de tourisme, les visuels et vidéos nécessaires seront fournis par ZAG:

- Une ½ page dans le guide pratique hiver
- Site internet rubrique « Partenaires », texte et photos fournis par ZAG
- Equipement de skis ZAG des journalistes des accueils presse
- Logo sur programme d'animation
- Visuel de la marque sur les écrans de ville de Saint-Gervais et du Fayet fourni par ZAG
- Vidéo de promotion ZAG sur la chaine YouTube de Saint-Gervais fournie par ZAG
- Crosspostage Facebook
- Distribution de goodies ZAG lors d'événements fournis par ZAG







Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID: 074-217402361-20250918-DELOT2025_024-DE

Balisage des itinéraires de ski de randonnée

Association au plan de communication pour les nocturnes Ski de land

En contrepartie de cette visibilité, ZAG fournira un parc de skis alpin et/ou de randonnée :

• 3 paires de skis mises à disposition de la presse, des invités (VIP, tour-opérateurs, ...) de l'Office de tourisme et de ses partenaires locaux (*)

ZAG mentionnera de façon visible son partenariat avec Saint-Gervais Mont-Blanc sur :

- Son site internet
- Ses réseaux sociaux
- Son dossier de presse

Article 2 : Evénements

ZAG sera associé aux événements organisés par l'Office de tourisme pour promouvoir la marque ZAG.

Cela pourra se traduire par :

- Visibilité et démonstration de matériel pour la marque sur les sites des évènements (**)
- 20 paires minimum à l'occasion d'événements organisés par l'Office de tourisme et/ou par ses partenaires. Un technicien ZAG sera présent sur les événements pour le réglage des fixations (*) (**)
 - o 2 dates dans la saison
- Et association au plan de communication lié aux différents événements (**) :

ZAG et Saint-Gervais s'associeront également lors d'actions de promotion en France et à l'international (workshops presse, salons grand public et professionnels notamment).

Lors de jeux-concours organisés durant les actions de promotion, lors d'actions sur les médias partenaires et sur les réseaux sociaux, ZAG fournira des paires de ski pour étoffer les dotations offertes par l'Office de tourisme et le Domaine skiable (séjours, forfaits remontées mécaniques, ...). Ces dotations seront validées au coup par coup par ZAG et l'Office de tourisme.

Article 3 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à sa signature, le XX/XX/2025, et ce jusqu'au XX/XX/2026.

Fait à Saint-Gervais, le XX/XX/ 2025 Pour l'Office de Tourisme de Saint-Gervais



Jean-Marc PEILLEX Président de l'Office de tourisme Éric BASCLE Directeur général de ZAG Skis



